

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ANNÉE 2025



**Ouest
Limousin**
communauté de communes

Table des matières

I- Glossaire	3
II- Introduction : Obligation réglementaire	4
III- Le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin	4
IV- Organisation du service	5
1) Indicateurs techniques : la collecte provenant des ménages.....	8
a- La Pré-collecte.....	8
b- La collecte : fréquence et organisation.....	8
2) Bilan : tonnage et ratio.....	9
a- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) :	9
b- La collecte sélective des emballages ménagers :	13
c- La collecte des textiles :	18
d- La collecte en déchetteries :	20
3) Le traitement des déchets ménagers et assimilés	25
V. Bilan financier	26
1) Cadre général du budget primitif	26
2) Résultats de clôture	26
a- Section de fonctionnement:.....	26
b- Section d'investissement:.....	27
VI. Indicateurs complémentaires : prévention et communication.....	29
VII. Conclusion.....	32

I- Glossaire

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, tri, de traitement ou une installation de stockage de déchets.

Collecte Sélective (CS) : Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux propres et secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages...).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages + papiers (matériaux propres et secs). Elles comprennent également, à la marge les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + déchets des collectes sélectives + déchets collectés en déchetterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques prises en charge par le service public.

SPED : Service Public d'Élimination des Déchets.

Matériaux recyclables : déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, emballages, journaux, magazines, verre, textiles.

Biodéchets : fraction fermentescibles des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.

Encombrants : déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte (ne sont pas pris en compte les déchets verts, déblais et gravats).

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques.

DDS : déchets dangereux spécifiques.

REP : responsabilité élargie du producteur.

II- Introduction : Obligation réglementaire

La loi Barnier N°95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

En conséquence, chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant une mise à disposition auprès du public. Le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal du rapport.

Objectifs :

- Evaluer la performance du service d'élimination des déchets,
- Responsabiliser les élus face à leurs assemblées et aux usagers,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers.

Contenu :

- Indicateurs techniques,
- Indicateurs financiers.

Diffusion du rapport :

La diffusion la plus large possible doit être recherchée, auprès de tous les élus, les usagers et les responsables d'associations. Le rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et en mairie dans les 15 jours qui suivent son adoption.

Le public est avisé par affichage à la Communauté de Communes, en mairie et lieux habituels d'affichage pendant un mois au moins.

Un exemplaire doit être adressé pour information au Préfet du Département par le Président de l'EPCI.

III- Le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin

La Communauté de Communes Ouest Limousin (CCOL) regroupe 16 communes, 11 306 habitants (Population municipale 2019 de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2022) et 8235 résidences principales dont plus de 96 % de maisons. Les communes adhérentes sont : Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cognac-la-Forêt, Cussac, La Chapelle Montbrandeix, Gorre, Maisonnais sur Tardoire, Marval, Oradour sur Vayres, Pensol, Saint Auvent, Saint Bazile, Saint Cyr, Saint Laurent sur Gorre, Saint Mathieu et Sainte Marie de Vaux.



Figure 1 : Carte du territoire de l'Ouest Limousin

Selon l'ADEME, la CCOL est classée en rural dispersé. Le territoire s'étend sur plus de 420 km² (dont 40 km² pour la commune de Saint Laurent Sur Gorre ainsi que celle de Saint Mathieu). Les densités de population varient de 12 habitants municipaux par km² sur la commune de Maisonnais-sur-Tardoire à 39 habitants municipaux par km² sur Cussac et Oradour sur Vayres pour une moyenne de 27 habitants par km² sur la CCOL.

La population est en légère baisse de 0,3 % par an entre 2013 et 2019, notamment sur les communes les plus éloignées de l'agglomération limougeaude.

Près de 8 200 logements sont présents sur le territoire selon l'INSEE en 2017 dont 20% de logements secondaires et 13% de logements vacants.

Selon l'INSEE, 83 % des propriétaires de résidences principales en sont aussi les occupants.

En synthèse, la population de la CCOL est en légère baisse avec un habitat essentiellement pavillonnaire et dispersé avec une part importante de logements secondaires. En s'appuyant sur l'évolution de population constatée entre 2012 et 2019 par l'INSEE, la population projetée à 2025 sur la collectivité serait de 11 744 habitants municipaux.

IV- Organisation du service

Au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Ouest Limousin (CCOL) a été créée et assure, depuis cette date, la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » et a travaillé à l'harmonisation du service de gestion des ordures ménagères tant d'un point de vu organisationnel que financier. Une partie de cette compétence est transférée au SYDED 87 (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers).

Voici la répartition de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » pour la CCOL comme suit :

Flux	Pré-collecte	Collecte	Transport / Transfert	Traitement
 Ordures ménagères résiduelles		Contenants fournis par la CCOL (bacs roulants 120, 240 et 660 litres notamment)	1 fois tous les quinze jours partout et 1 fois par semaine pour certains gros producteurs en régie	Quai de transfert de Rochechouart avec transport par le SYDED Centrale Energie de Limoges Métropole (Usine d'incinération d'Ordures Ménagères)
 Emballages en mélange		Colonnes d'apport volontaire aériennes	Selon remplissage par le prestataire du SYDED (MINERIS)	Centre de recyclage de Limoges
 Papier		Colonnes d'apport volontaire aériennes	Selon remplissage par le prestataire du SYDED (MINERIS)	Centre de recyclage de Limoges
 Verre		Colonnes d'apport volontaire aériennes	Selon remplissage par le prestataire du SYDED (MINERIS)	Centre Véolia à Limoges
 Encombrants			Apport direct dans les trois déchèteries localisées sur les communes de Saint Cyr, Oradour sur Vayres et Saint Mathieu	Différents prestataires éco-organismes Différents prestataires et éco-organismes Installation de stockage de déchets non dangereux d'Alvéol

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le

ID : 087-200066520-20260831-202643-DE

 Textile	Colonnes d'apport volontaire	Suivant les besoins par LE RELAIS 23		Prestataire(s) valorisation traitement d'Eco-TLC de et/ou
--	------------------------------------	---	--	---

Les collectes d'encombrants ont été arrêtées en 2015 sur les deux anciennes intercommunalités:

- collecte d'encombrants en porte à porte organisée 2 fois par an sur inscription en prestation sur les 10 communes de l'ancienne CCF (Communauté de Communes des Feuillardiers) avec environ 120 mètres-cube collectées cette dernière année par la SC Récupération Moderne arrêtée en novembre 2015,
- collecte d'encombrants assurée par la société Henault arrêtée en septembre 2014 avec maintien en régie (sur inscription et à la demande) pendant une année sur les 6 communes de l'ancienne CCVG (Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre).

Depuis le transfert de la compétence « Haut de Quai » au SYDED 87, les usagers ont accès à l'ensemble des déchetteries du territoire SYDED 87 à l'exception de celles appartenant à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole. Le marché de collecte des déchets ménagers sur l'ancien territoire des Feuillardiers avait été signé pour 5 ans ½ renouvelable une fois 6 mois (à compter du 1^{er} juillet 2014) et arriva donc à échéance le 31 décembre 2019 voire 30 juin 2020 si renouvellement.

1) Indicateurs techniques : la collecte provenant des ménages

a- La Pré-collecte

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin en REOM incitative:

La pré-collecte est assurée par des bacs roulants équipés de puce électronique (125 kHz) selon les règles de dotation suivantes :

- 120 litres pour les foyers de 1 et 2 personnes, les résidences secondaires voire certains professionnels,
- 240 litres pour les foyers de 3 personnes et plus voire certains gros producteurs,
- 660 litres pour les gros producteurs.

Aussi, la collectivité laisse également la possibilité de déposer ces déchets ménagers dans des sacs payants de 120 litres de couleur rouge ou orange pour les usagers ne pouvant stocker et/ou disposer de bac roulant. L'ensemble des bacs roulants sont équipés à la fois d'une puce électronique localisée sous la collerette, d'un autocollant et d'un numéro de cuve.



Figure 2 : Contenants pucés

b- La collecte : fréquence et organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes Ouest Limousin assure la collecte des OMR en régie sur l'ensemble du territoire (suite à la clôture du marché de collecte avec la société VEOLIA au 31 décembre 2019 sur 10 communes du territoire).

Les collectes sont organisées tous les 15 jours sauf certains gros producteurs (maison de retraite, supermarché,...) bénéficient d'une collecte hebdomadaire toute l'année.

Cette fréquence de collecte était appliquée depuis le 15 septembre 2018 sur 10 communes du territoire. Cette

pratique a été étendue aux 6 communes restantes du territoire le 1^{er} janvier 2020.

Voici le planning de collecte des déchets par quinzaine en 2020 :

Semaine Paire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	La Chapelle-Montbrandeix Nord	Saint Mathieu	Cognac la Forêt	Oradour sur Vayres	Champsac
	Champagnac-la-Rivière		Saint Cyr Bourg		Gorre
			Sainte Marie de Vaux		

Semaine impaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Saint Laurent sur Gorre	La Chapelle-Montbrandeix Sud	Saint Auvent	Cussac	Maisonnais-sur-Tardoire
		Pensol	Saint Cyr villages		Saint Bazile
		Marval			

Dans le cadre de l'optimisation des tournées de collecte, certains villages ne sont pas collectés le même jour que la commune à laquelle ils appartiennent. Un calendrier de collecte personnalisé a été envoyé au préalable à chacun des usagers.

2) Bilan : tonnage et ratio

La quantité des ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles + verre + emballages ménagers recyclables + papiers + cartons) collectée en 2025 s'élève à :

2633,34 tonnes soit 228,89 kg/hab/an

La composition de ces déchets est détaillée dans les articles ci-après.

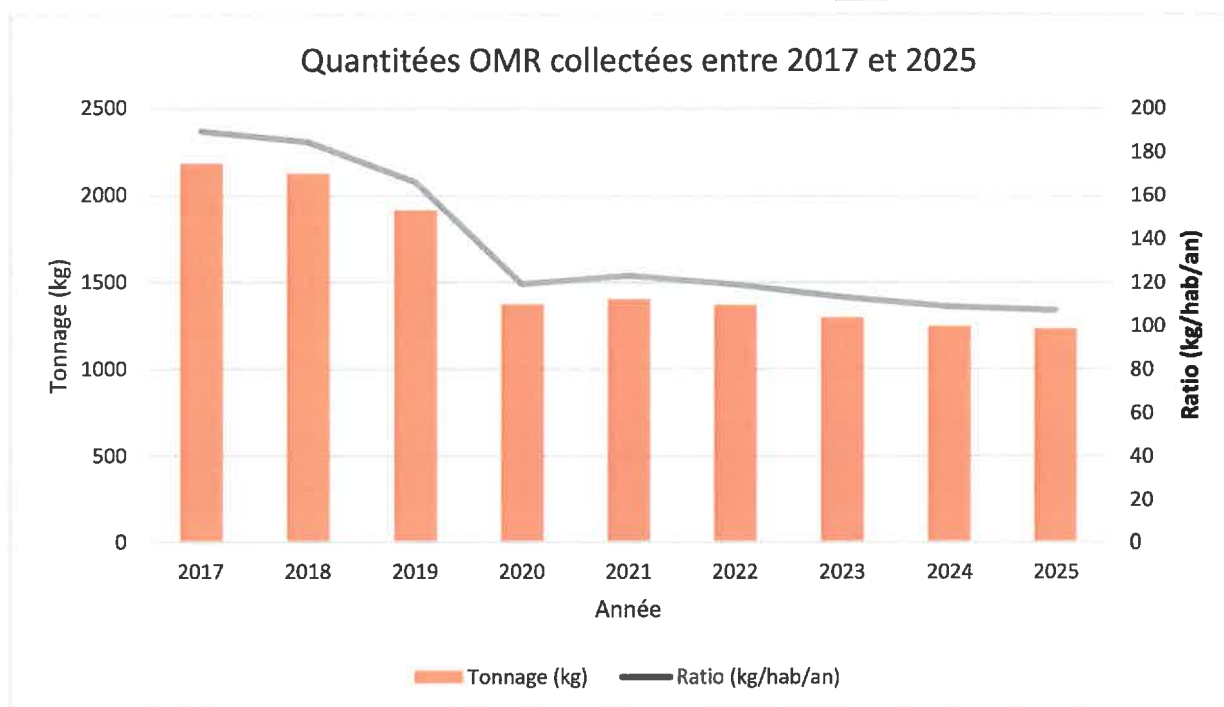
a- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) :

Il s'agit des ordures ménagères collectées dans le cadre du service de collecte de tout le territoire de la CCOL, hors collecte des déchets recyclables (« propres et secs » et verre), collecte des déchets verts ou apports en déchetterie.

Ces tonnages d'ordures comprennent également des déchets provenant des entreprises privés, des collectivités et autres administrations collectés dans les mêmes conditions sans sujétions particulières.

La quantité des ordures ménagères résiduelles collectée en 2025 s'élève à :

1231,94 tonnes soit 107,08 kg/hab/an



Depuis la fusion le 1^{er} janvier 2017, les tonnages des OMR diminuent chaque année avec une baisse notable :

- en 2019 suite notamment au passage en C0.5 (collecte tous les 15 jours) sur 10 communes du territoire en septembre 2018 ;
- en 2020 suite au passage en C0.5 (collecte tous les 15 jours) sur les 6 communes restantes et principalement grâce à l'application de la redevance incitative sur toutes les communes du territoire à partir du 1^{er} janvier 2020. Six communes étaient en RI depuis 2011 et les 10 communes restantes sont passées en phase de test à partir du 1^{er} janvier 2020 pour que le dispositif soit effectif sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2021.

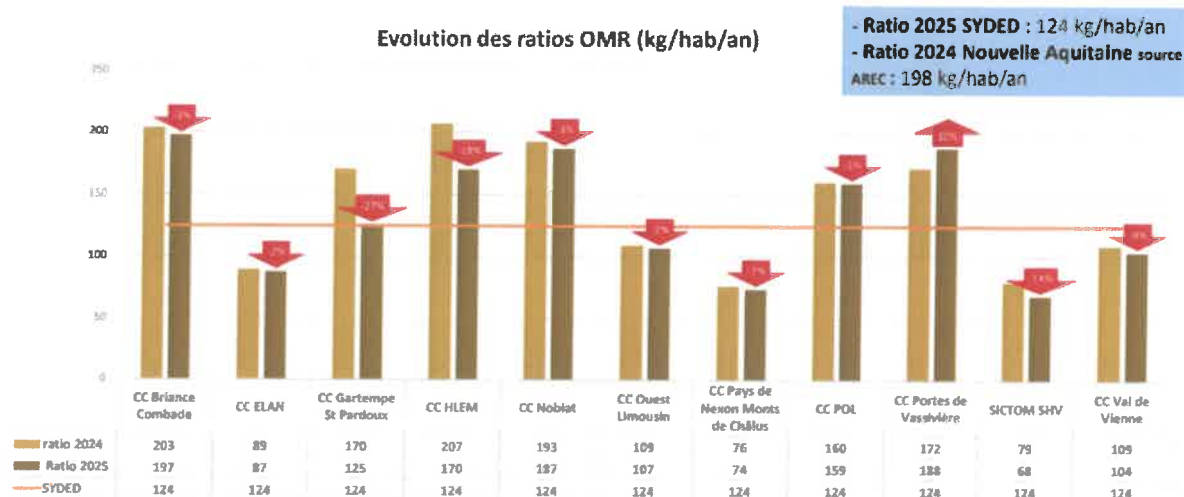
En 2020, les tonnages et les ratios sont en baisse importante par rapport aux années précédentes.
 En 2025, le ratio d'OMR collectées par habitant (107,08 kg/hab/an en 2025 pour 108,81 kg/hab/an en 2024) se stabilise autour des 110 kg/hab/an après une reprise des activités de certains gros producteurs nettement impactés par la crise sanitaire de la COVID-19. Toutefois le ratio dénote une baisse notable alors que moins de cinq années en arrière celui-ci approchait les 190 kg/hab/an.

Conclusion :

En Ouest Limousin, la quantité d'OMR produite par habitant se stabilise par rapport aux quatre dernières années. En produisant 107,08 kg/hab/an, les habitants de l'Ouest Limousin se placent en dessous de la moyenne de la Nouvelle Aquitaine à 198 kg/habitant/an d'OMR (données AREC de 2024) ainsi que celles du SYDED de la Haute Vienne à 124 kg/habitant/an d'OMR (données de 2025).

Toutefois, le ratio des OMR reste à surveiller car il stagne depuis quelques années alors que les ratios des collectivités voisines adhérentes au SYDED 87 en 2025 connaissent pour certaines une baisse conséquente (en fonction des actions récentes menées) et un niveau très bas illustré dans le schéma suivant :

→ **OMr : 20 951T - ↓ 7% /2024**



→ **tous les adhérents présentent un ratio inférieur à la moyenne Régionale de 2024**

Résultats de la caractérisation des ordures ménagères :

Le SYDED 87 exerce la compétence en matière de traitement des déchets.

Il organise le tri et la valorisation des déchets produits sur 11 structures intercommunales couvrant la majorité du département de la Haute-Vienne: 175 communes pour une population de 168 682 habitants (population totale – données SYDED).

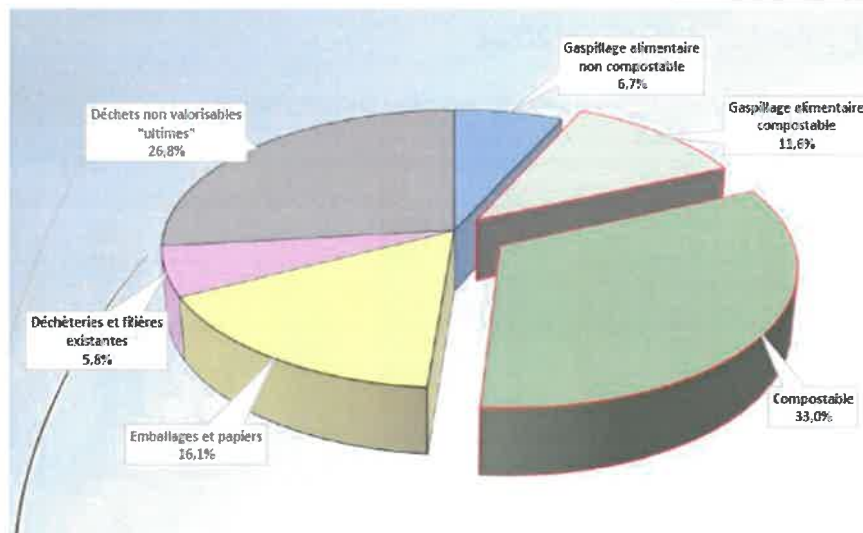
Dans ce cadre, le SYDED de la Haute Vienne a lancé courant 2023 des caractérisations des ordures ménagères de ses adhérentes dans le but :

- d'ajuster le taux d'équipement en conteneur d'apport volontaire des déchets recyclables,
- de cibler les collectivités à équiper,
- de définir des axes de travail afin de réduire les quantités et d'améliorer la qualité des ordures ménagères produites sur le territoire du SYDED.

4 échantillons d'OMR ont été prélevés en juin et en octobre 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin avant le passage du camion pour limiter le compactage des déchets. Ils ont ensuite été acheminés sur la plateforme de Saint Yrieix La Perche pour y être caractérisés.

La composition des OMR du territoire de la CCOL met en lumière les différences et marge de progression du territoire à savoir qu'il demeure:

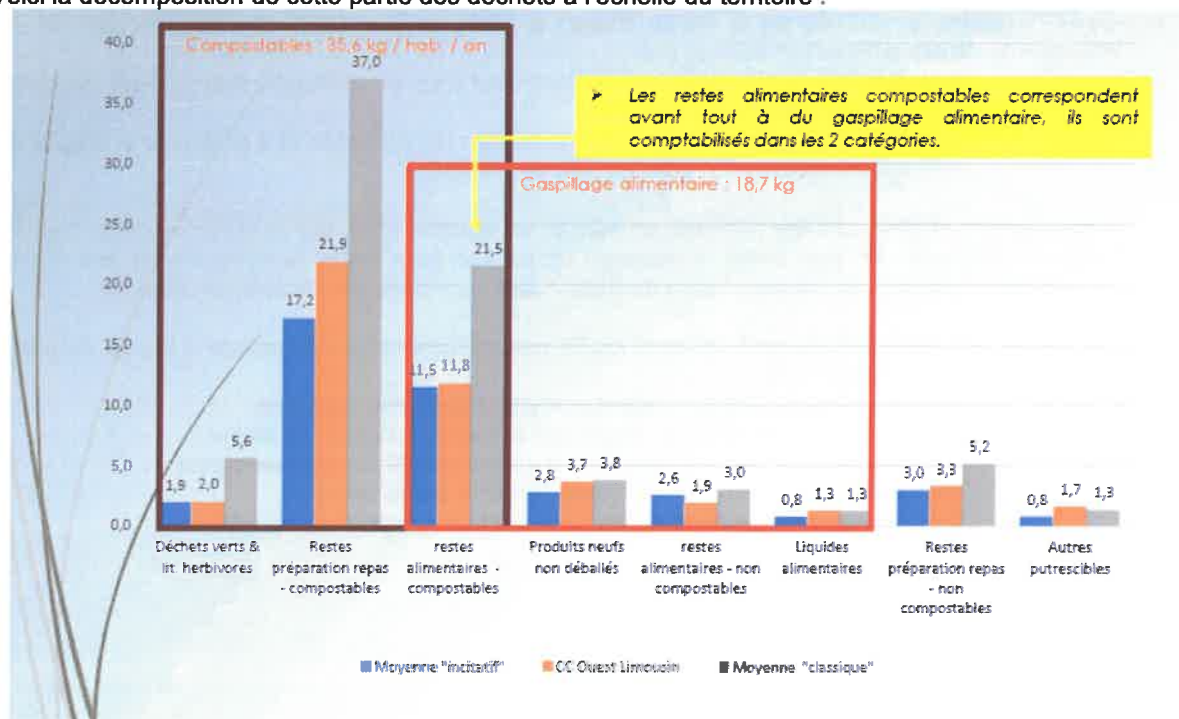
- 33 % de déchets biodégradables compostables et/ou évitables,
- 11,6 % de déchets issus du gaspillage alimentaire et compostables,
- 6,7 % de déchets issus du gaspillage alimentaire et non compostables,
- 16,1% de déchets recyclables (verre, papiers et emballages),
- 5,8 % de déchets de déchèteries pouvant être valorisés et/ou évités.



Seulement 26,8 % de la poubelle d'un ménage du territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin sont des déchets non valorisables dits « ultimes », ce qui représente 27,4 kg/hab/an.

La marge de progression sur l'ensemble du territoire est importante pour prévenir et/ou mieux valoriser les ordures ménagères notamment sur la part des déchets biodégradables pour lesquels la réglementation évolue au 1^{er} janvier 2024.

Voici la décomposition de cette partie des déchets à l'échelle du territoire :



Autres pistes de prévention :

- Comportement : gisements pouvant être évités en modifiant son comportement au quotidien (ex : boire de l'eau du robinet, mettre un autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres, limiter les impressions, etc)
- Consommation : gisements pouvant être évités en modifiant son mode de consommation (ex : acheter des produits en vrac ou contenants de grands volumes, acheter des produits de nettoyage non dangereux, etc).

b- La collecte sélective des emballages ménagers :

Les habitants de l'Ouest Limousin réalisent le tri de leurs déchets recyclables depuis plusieurs années par le biais de points d'apport volontaire (« Eco-points ») répartis sur l'ensemble du territoire avec une séparation en 3 flux (verre, papier et emballages).



Figure 3 : Eco-Points

Depuis le 1^{er} juillet 2025, le territoire est dorénavant doté de conteneurs pour la collecte des cartons bruns dans des colonnes mises à disposition par le SYDED 87 sur certains éco-points (17 sites équipés).

66 points sont répertoriés regroupant 277 colonnes au total.

Chaque commune dispose au moins d'un point d'apport volontaire sur son territoire avec un maximum de 10 points recensés sur la commune de Cussac.

Un point d'apport volontaire dessert en moyenne 230 habitants et une superficie de 8 km² soit un cercle d'un rayon de moins d'un et demi km avec des disparités plus ou moins importantes entre commune.

Le SYDED 87 a déployé en 2020 un nouveau schéma de collecte sélective optimisé et modernisé en vue de l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques à partir de juillet 2020.

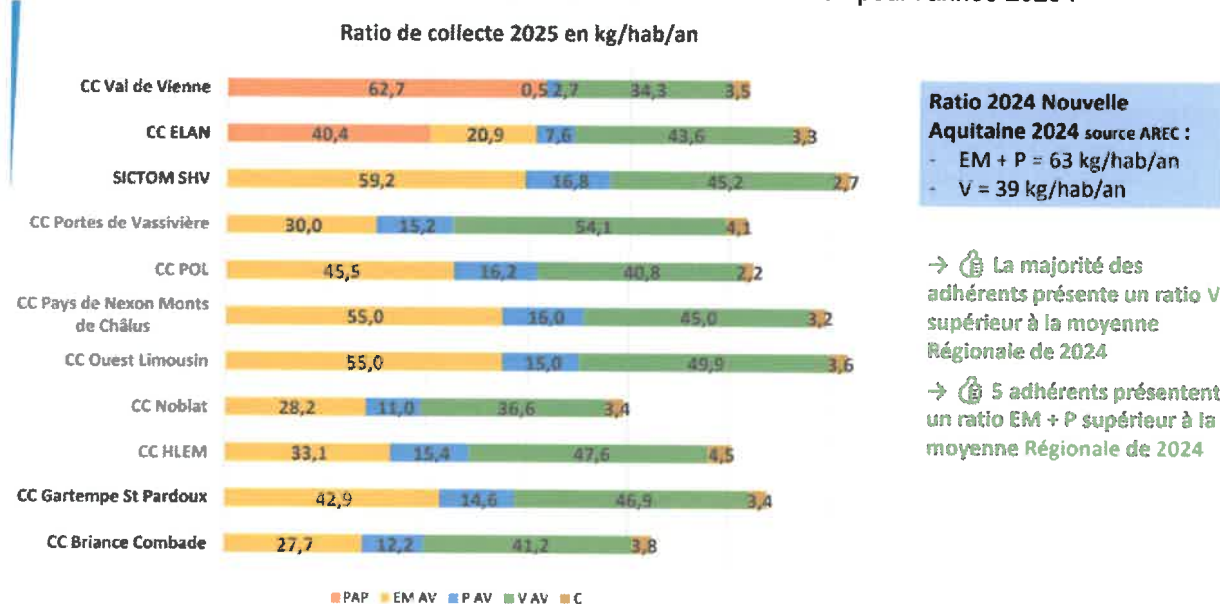
Quantités collectées par matériaux et par type de collecte :

Année		Emballages ménagers	Papiers	Verre	Cartons	Total
2025	Tonnage (tonne)	633,23	173,08	574,48	20,61	1401,4
	Ratio (kg/hab/an)	55,04	15,04	49,93	3,58	
2024	Tonnage (tonne)	626,48	180,66	585,31		1392,45
	Ratio (kg/hab/an)	54,69	15,77	51,09		
2023	Tonnage (tonne)	577,2	206,82	594,79		1378,8
	Ratio (kg/hab/an)	50,38	18,05	51,91		
2022	Tonnage (tonne)	512,11	243,42	600,36		1355,89
	Ratio (kg/hab/an)	44,57	21,18	52,25		
2021	Tonnage (tonne)	485,3	262,88	599,59		1347,77

	Ratio (kg/hab/an)	42,62	23,09	52,66		
2020	Tonnage (tonne)	380,73	289,93	528,71		1199,37
	Ratio (kg/hab/an)	33,13	25,23	46,01		
2019	Tonnage (tonne)	276,49	295,05	534,22		1105,76
	Ratio (kg/hab/an)	23,98	25,59	46,33		
2018	Tonnage (tonne)	248,58	312,02	496,9		1057,5
	Ratio (kg/hab/an)	21,55	27,05	43,09		

	Emballages ménagers	Papiers	Verre	Cartons
Moyenne ratio Nouvelle Aquitaine donnée AREC 2024 (kg/hab/an)	63		39	
Moyenne SYDED (kg/hab/an)	43,42	15,28	44,27	2,72

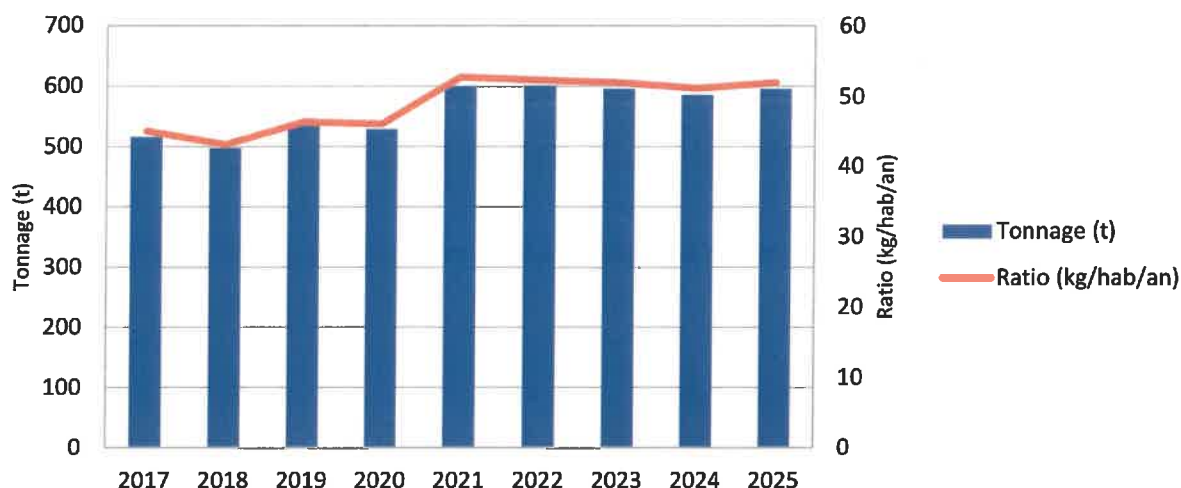
Voici le bilan de la collecte sélective des adhérents du territoire SYDED 87 pour l'année 2025 :



Le verre :

En 2025 : **574,48 tonnes de verre ont été collectées soit 51,91 kg/hab/an.**

Evolution de la production de verre entre 2017 et 2025



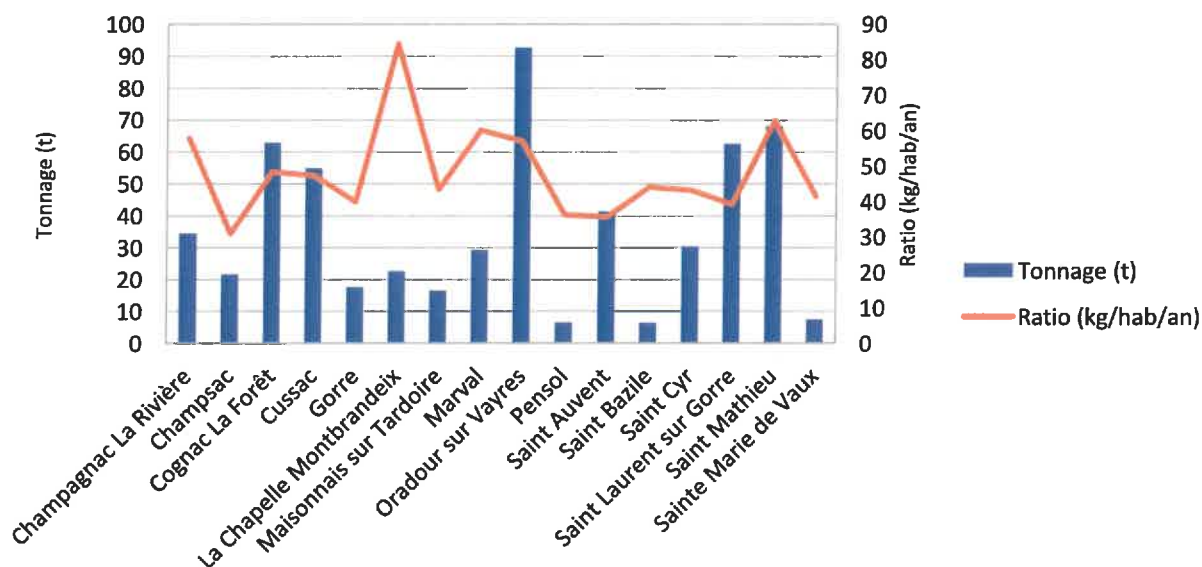
La quantité de verre collectée ainsi que la production par habitant fluctuent légèrement entre 2021 et 2024. Toutefois, une légère baisse (- 3,4 %) a pu être constatée en 2025 liée potentiellement au changement des modes de consommation des usagers puis à l'extension des consignes de tri déployée par le SYDED 87 en juillet 2020.

Toutefois, les performances de collecte du verre sont de qualité et marquent une accentuation du geste de tri grâce :

- à une modification de la fréquence et du mode de collecte sur tout le territoire,
- à la politique de communication liée à la mise en place de la redevance incitative menée à partir du mois de mars 2019.

Le ratio de verre collecté en Ouest Limousin est au-dessus de la moyenne régionale (39 kg/hab/an, données AREC 2024) et de la moyenne du SYDED 87 (44,27 kg/hab/an).

Quantité de verre collectée par commune en 2025



La production de verre est la plus importante sur la commune de La Chapelle Montbrandeix avec 84,38 kg/hab/an et est la plus faible sur la commune de Champsac avec 30,88 kg/hab/an.

La caractérisation des ordures ménagères lancée en 2023 par le SYDED a déterminé qu'il restait encore 16,1 % de déchets recyclables (emballages et verre) dans les bacs de déchets ménagers dont 1 kg/hab/an

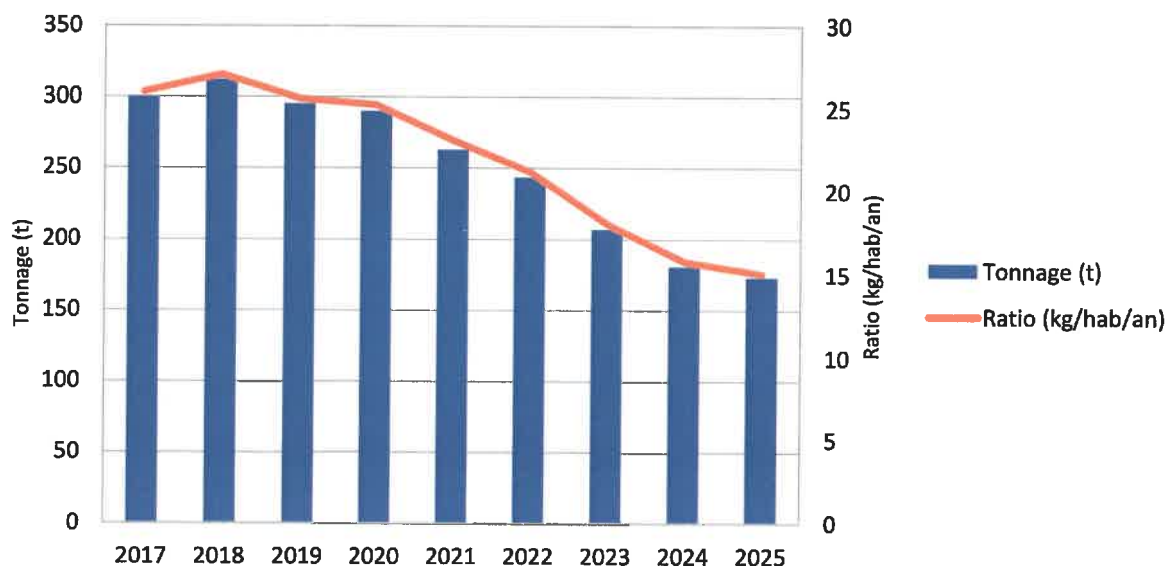
d'emballages en verre.

Afin de récupérer ce gisement, il convient néanmoins de poursuivre les actions de communication / sensibilisation ciblées sur le tri du verre auprès de la population et de prévoir une nouvelle densification du réseau de colonnes à verre, en partenariat avec le SYDED 87 notamment en plaçant à côté des lieux de production comme les restaurants, salle des fêtes,...

Les Papiers :

En 2025 : **173,08 tonnes de papiers ont été collectées soit 15,04 kg/hab/an.**

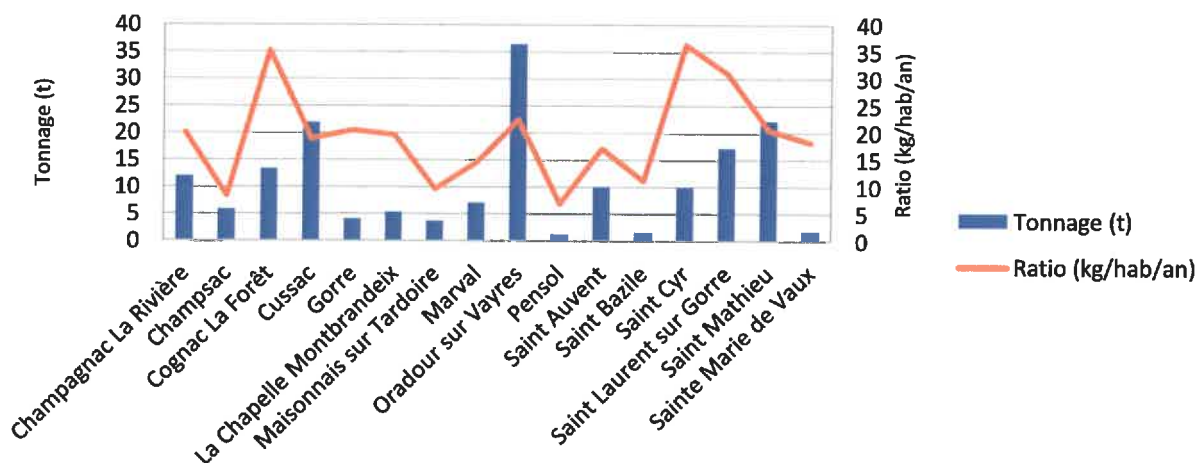
Evolution de la production de papiers entre 2017 et 2025



La quantité de papiers collectée ainsi que la production par habitant fluctuent légèrement entre 2017 et 2020. Toutefois, une baisse a pu être constatée pour la cinquième année consécutive.

Néanmoins, le ratio de papiers collecté en Ouest Limousin est au-dessus de la moyenne nationale (15,30 kg/hab/an, données 2022) et de la moyenne du SYDED 87 (15,28 kg/hab/an). Les périodes de confinement successives en lien avec l'épidémie de la COVID-19, le déploiement du télétravail et la dématérialisation des échanges et des procédures peuvent expliquer cette baisse de 16,3 % du tonnage entre 2024 et 2025.

Quantité de papiers collectée par commune en 2025



La production de papier est la plus importante sur la commune de Saint Cyr avec 36,22 kg/hab/an et est la plus faible sur la commune de Pensol avec 6,84 kg/hab/an.

La caractérisation des ordures ménagères lancée en 2023 par le SYDED a déterminé qu'il restait encore 16,1 % de déchets recyclables (emballages, papier et verre) dans les bacs de déchets ménagers dont :

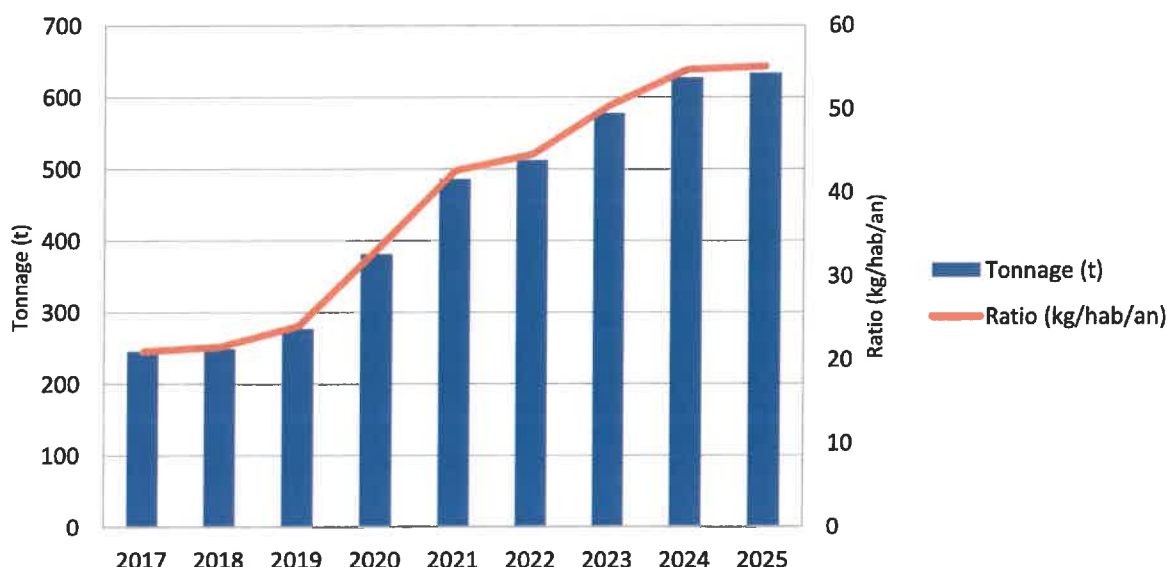
- 2,6 kg/hab/an de papier et carton emballage,
- 2,1 kg/hab/an de papier ; journaux-magazines, papier de bureau et publicités.

Afin de récupérer ce gisement, il convient néanmoins de poursuivre les actions de communication / sensibilisation ciblées sur le tri des papiers auprès de la population (STOP PUB sur les boîtes aux lettres, limiter les impressions,...) et de prévoir une nouvelle densification du réseau de colonnes à papiers, en partenariat avec le SYDED 87 notamment en plaçant à côté des lieux de production comme les écoles,...

Les Emballages Ménagers :

En 2025 : **633,23 tonnes d'emballages ménagers ont été collectées soit 55,04 kg/hab/an.**

Evolution de la production d'Emballages Ménagers entre 2017 et 2025

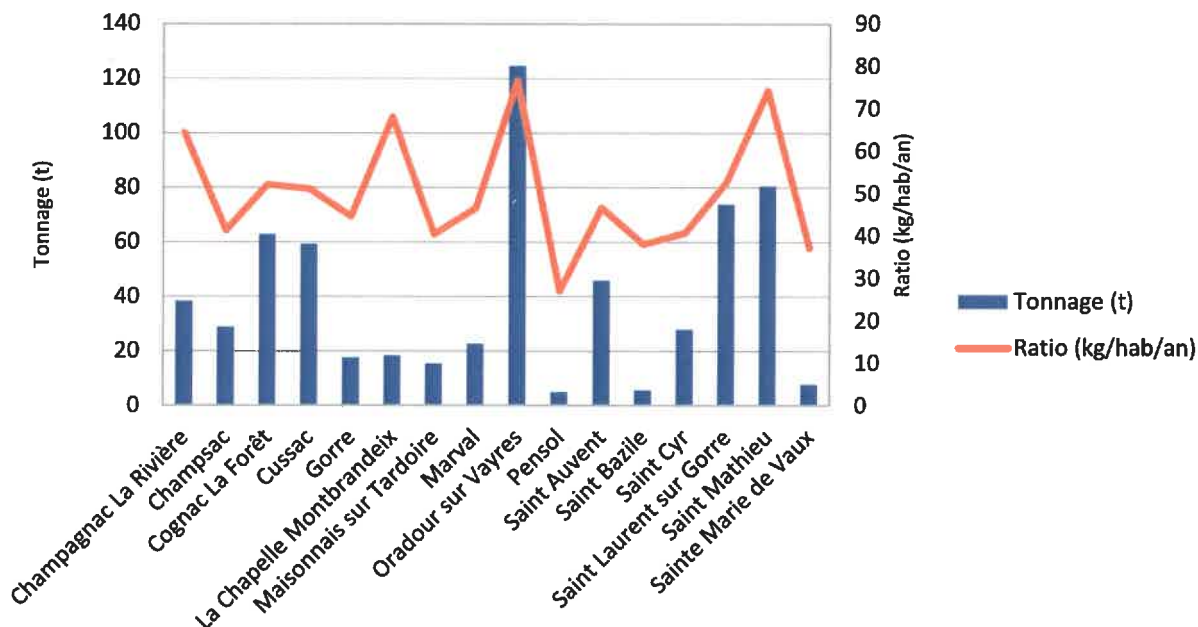


La quantité d'emballages ménagers collectée ainsi que la production par habitant fluctuent faiblement entre 2017 et 2019 puis connaît une forte hausse entre 2019 et 2024 avant de se stabiliser en 2025. Cette hausse a pu être constatée depuis 2020 en lien avec une accentuation du geste de tri grâce :

- à une modification de la fréquence et du mode de collecte sur le territoire,
- à la politique de communication liée à la mise en place de la redevance incitative menée à partir du mois de mars 2019,
- et principalement par l'extension des consignes de tri à tous les plastiques depuis le 1^{er} juillet 2020 mise en œuvre par le SYDED 87.

Le ratio d'emballages ménagers collecté en Ouest Limousin est au-dessus de la moyenne nationale (19,80 kg/hab/an, données 2022) et de la moyenne du SYDED 87 (43,42 kg/hab/an). Toutefois, la Communauté de Communes doit maintenir une vigilance importante face à ces indicateurs car les bornes jaunes des Eco-Points présentent de plus en plus de déchets non recyclables comme des ordures ménagères.

Quantité d'emballages ménagers collectée par commune en 2025



La production d'emballages ménagers est la plus importante sur la commune d'Oradour sur Vayres avec 76,53 kg/hab/an et est la plus faible sur la commune de Pensol avec 26,93 kg/hab/an.

La caractérisation des ordures ménagères lancée en 2016 par le SYDED a déterminé qu'il restait encore 16,1 % de déchets recyclables (emballages, papiers et verre) dans les bacs de déchets ménagers dont :

- 8 kg/hab/an d'autres emballages objets l'extension des consignes de tri (films et plastique souple, petit aluminium inférieur à 5 cm,....),
- 1,2 kg/hab/an d'acier et aluminium,
- 1 kg/hab/an de bouteilles et flacons en plastiques et de briques alimentaires.

Afin de récupérer ce gisement, il convient néanmoins de poursuivre les actions de communication / sensibilisation ciblées sur le tri des papiers auprès de la population et de prévoir une nouvelle densification du réseau de colonnes à papiers, en partenariat avec le SYDED 87 notamment en plaçant à côté des lieux de production comme les restaurants, les écoles,...

c- La collecte des textiles :

Depuis plusieurs années, une filière de collecte et de recyclage des textiles, linge et chaussures (TLC) usagés a été mis en place en Haute Vienne en partenariat avec le SYDED 87. La collecte et le tri des textiles sont assurés par la société Le Relais 23.

11 points d'apport volontaire pour les textiles (dont 16 conteneurs), linge et chaussures sont présents sur l'ensemble du territoire de la CCOL dont un dans chacune des 3 déchèteries. Le point d'apport de la commune de Cussac a été retiré depuis 2025.

1 point dessert en moyenne un peu plus de 700 habitants soit une dotation supérieure à celle préconisée par l'éco-organisme (1 point pour 1 420 habitants selon la moyenne nationale 2023) en charge de cette responsabilité élargie du producteur.



Figure 4 : Bornes Textile

Commune	Emplacement	2017 Poids (t)	2018 Poids (t)	2019 Poids (t)	2020 Poids (t)	2021 Poids (t)	2022 Poids (t)	2023 Poids (t)	2024 Poids (t)	2025 Poids (t)
Champsac	Ecole	1,210		0,343						
Champsac	Secours catholique APP				0,430					
Champsac	Eco-Points	4,646	4,766	6,321		2,391	2,448	1,817	3,079	3,098
Cussac	Eco-Points				4,264	0,243				
Cussac	Secours Catholique	0,359	0,351	0,909			0,226	0,042	0,350	
La Chapelle Montbrandeix	Eco-Points	2,620	2,516	3,157	2,604	3,059	3,466	3,353	3,821	2,702
Marval	Eco-Points					2,107	3,826	2,671	2,700	2,169
Oradour sur Vayres	Déchèterie	2,238	3,355	3,393	3,201	3,711	3,650	3,762	4,300	3,795
Oradour sur Vayres	U Express	9,638	9,215	12,971	10,973	15,221	18,118	17,168	18,698	18,038
Saint Auvent	La Pougé				1,395	1,791	2,538	2,217	1,960	2,247
Saint Cyr	Déchèterie	4,319	4,232	5,257	4,042	5,784	8,590	9,330	12,931	7,921
Saint Laurent sur Gorre	Le Pont des Soupirs	12,967	11,527	15,283	9,987	14,104	13,195	13,344	14,244	9,634
Saint Mathieu	Déchèterie	3,706	3,675	6,549	5,216	6,108	6,918	5,827	6,861	6,153
Saint Mathieu	Casino				0,361	1,585	1,947	1,694	1,757	2,405
Saint Mathieu	Champ de Foire	4,219	5,533	6,428	5,439	7,206	6,867	6,324	6,797	4,692
		45,922	45,170	60,611	47,912	63,310	71,789	67,549	77,498	62,854

Depuis la mise en place de la collecte des textiles, les quantités collectées connaissent un niveau relativement haut et une hausse importante entre 2018 et 2019 (34 %). Toutefois, il est constaté une forte baisse entre 2019 et 2020 (-24 %) en partie liée à la période de crise sanitaire de la COVID-19 induisant la fermeture des déchetteries mais aussi la régulation d'accès aux bornes. Le tonnage collecté a retrouvé un niveau normal d'avant crise sanitaire en 2021 puis continue de croître en 2022 avec une hausse de 13 % entre 2021 et 2022. Le tonnage repart à la hausse de 15 % entre 2023 et 2024 après une légère chute l'année précédente tout en

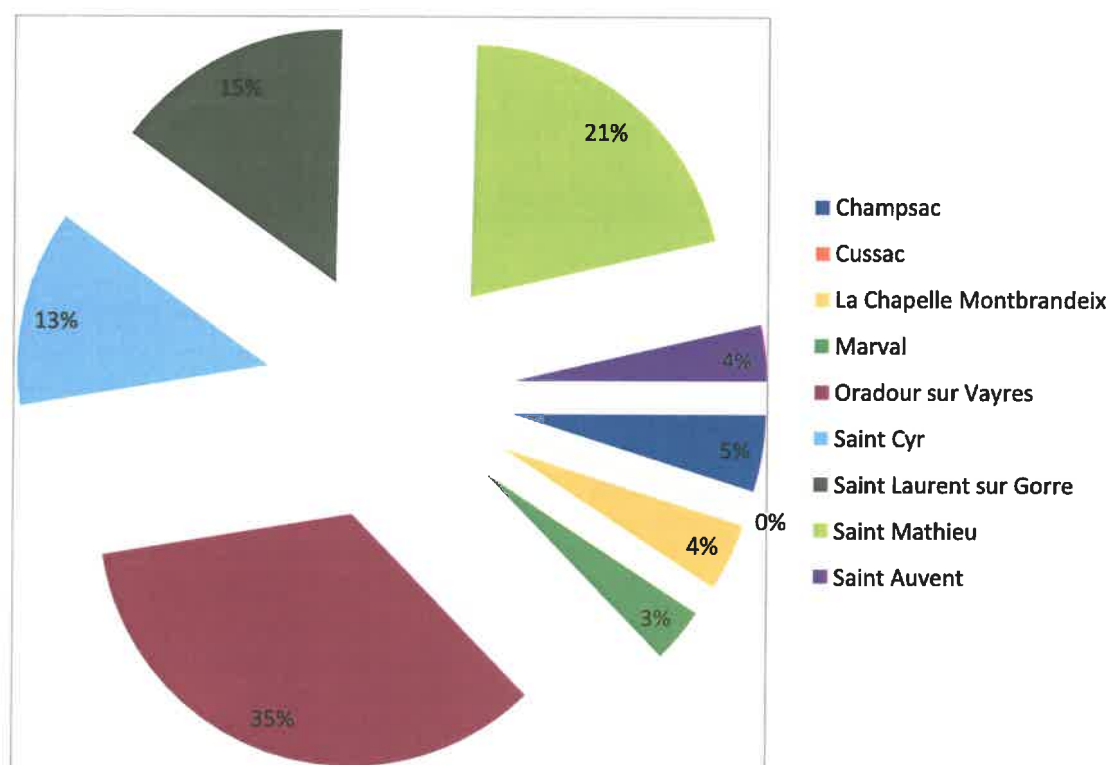
restant toutefois sur un niveau assez élevé de collecte.

Toutefois, la collecte des textiles a connu une forte crise liée à leurs recyclages en juillet 2025 induisant cette baisse de 5 % entre 2024 et 2025.

Aussi, les ratios sont nettement supérieurs aux moyennes nationales ces dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio de collecte (kg/hab/an)	4,2	4,1	5,5	4,2	5,5	6,2	5,9	6,8	5,5
Moyenne nationale	3,2	3,6	3,6	3	3	4,4	3,8	3,9	4,0

Répartition des quantités de textile collectées par commune en 2025



Le gisement potentiellement captable à terme par le département est estimé à environ 1,5 kg/hab/an. En parallèle de la mise en place de ces bornes de collecte, les textiles sont également récupérés par des organismes de réemploi comme des associations caritatives, des ressourceries.

d- La collecte en déchetteries :

3 déchetteries : **2 723 tonnes collectées en 2025 soit 236,68 kg/hab/an**

Trois déchetteries sont implantées sur les communes de Saint Cyr, Oradour sur Vayres et Saint Mathieu toutes gérées depuis le 1^{er} janvier 2020 par le SYDED 87, utilisées par les usagers de la collectivité soit 1 déchetterie pour moins de 4 000 habitants (contre 1 déchetterie pour 13 900 habitants en France et 1 pour 8 550 habitants

en Nouvelle Aquitaine selon l'ADEME). Les habitants des communes du territoire ont depuis le 1^{er} janvier 2020 accès aux déchetteries départementales à l'exception de celles de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la reprise de la gestion du haut de quai des déchèteries par le SYDED de la Haute Vienne a été adoptée pour une mutualisation avec les autres territoires dans l'objectif de répondre à l'enjeu de rationalisation des équipements.

	Saint Cyr	Saint Mathieu	Oradour sur Vayres
Principales caractéristiques	Déchèterie classique avec 7 quais de déchargement	Déchèterie avec quai métallique prévu pour 4 bennes + plateforme de stockage des déchets verts	Déchèterie avec quai métallique prévu pour 4 bennes
Principaux flux triés	Encombrants Déchets inertes Déchets verts (benne) Cartons Métaux Déchets dangereux DDS DEEE	Encombrants Déchets inertes Déchets verts Cartons Métaux Déchets dangereux DDS DEEE	Encombrants Déchets inertes Cartons Déchets verts (benne) Métaux Déchets dangereux DDS DEEE
Autres déchets triés sur certaines déchèteries	DEA Réemploi Bois Polystyrène	DEA Bois Polystyrène	DEA Polystyrène

Des nouvelles filières sont apparues dans les déchetteries du territoire :

- Articles de sport et de loisirs,
- Coquilles (action temporaire sur la période après les fêtes de fin d'année),
- Articles de bricolage et de jardin thermiques.

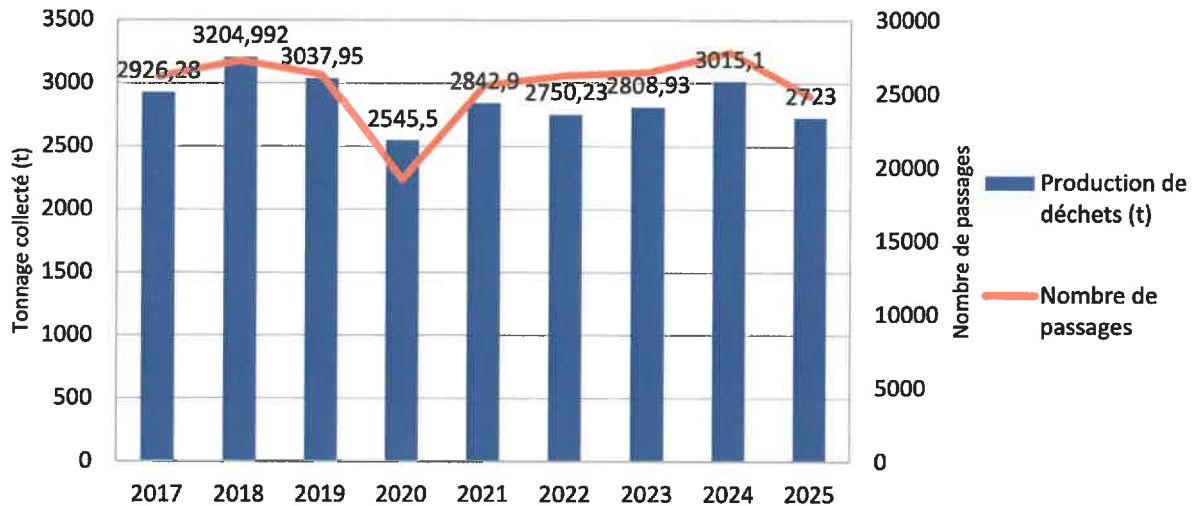
L'accès aux déchèteries est limité:

- aux véhicules de tourisme, avec remorque et camionnettes/fourgons avec un PTAC inférieur à 3,5 tonnes détenteurs d'un badge demandé au SYDED.
- aux professionnels du territoire du SYDED détenteurs d'un badge demandé au syndicat (dont les administrations et collectivités). Cet accès est fermé aux professionnels le samedi et il est possible pour les professionnels hors SYDED après demande auprès du Syndicat (Conventionnement de 101 professionnels de droit privé en 2016 par exemple).

Il n'existe pas de limitation des apports pour les particuliers (à l'exception des déchets verts) mais, il en existe pour les professionnels (8 à 10 m³ par mois selon le type de déchets, 40 litres pour les huiles de vidange,...).

Fréquentation des déchetteries et quantité globale de déchets collectés en déchèterie :

Evolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les déchetteries communautaires entre 2017 et 2025



Sans tenir compte de l'année 2020 très marquée par la crise de la COVID-19, la production de déchets collectés en déchetterie laisse apparaître une baisse en 2025, qui vient rivaliser avec les résultats des années précédentes et toutes les mesures mises en œuvre en matière d'économie circulaire.

La fréquentation laisse aussi apparaître une baisse de 10,74 % par rapport aux années précédentes avec 24 817 passages sur les trois sites en 2025 (27 802 en 2024).

En 2025, sur le territoire de l'Ouest Limousin, les apports en déchetterie sont à la moyenne du SYDED 87 (236,68 kg/hab/an en Ouest Limousin pour 236 kg/hab/an sur le territoire SYDED 87 pour 2025).

Depuis le 6 avril 2021, le SYDED 87 a procédé à une harmonisation des horaires des déchetteries avec notamment la suppression des horaires d'hiver et des horaires d'été.

Déchetterie d'Oradour sur Vayres :

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Oradour sur Vayres :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
/	9h-11h45	9h-11h45	9h-11h45	9h-11h45	9h-11h45

La déchetterie d'Oradour sur Vayres a ouvert en 1999.

En 2025, il est comptabilisé 5 815 passages, chiffre légèrement plus bas qu'en 2024 avec une diminution de 8,57 % de la fréquentation (sans tenir compte de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID-19). Les apports des professionnels sont toujours négligeables par rapport à ceux des particuliers.

Le tonnage des déchets collectés sur ce site est également en baisse avec 594 tonnes collectées en 2025 pour 618,13 tonnes en 2024.

Déchetterie de Saint Cyr:

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint Cyr :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
14h-17h15	/	14h-17h15	14h-17h15	14h-17h15	14h-17h15

La déchetterie de Saint Cyr a ouvert en 2003.

En 2025, il est comptabilisé 10 103 passages, chiffre moins élevé (- 10,46 %) par rapport à 2024 avec 11 283 passages (sans tenir compte de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID-19). Les apports des professionnels sont toujours négligeables par rapport à ceux des particuliers.

Le tonnage des déchets collectés sur ce site est également en baisse avec 1075 tonnes collectées en 2025 pour 1286,86 tonnes en 2024.

Déchetterie de Saint Mathieu :

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint Mathieu :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
/	14h-17h15	14h-17h15	14h-17h15	14h-17h15	14h-17h15

La déchetterie de Saint Mathieu a ouvert en 1999.

En 2025, il est comptabilisé 8 899 passages, chiffre plus bas par rapport à 2024 avec 10 159 passages (sans tenir compte de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID-19). Les apports des professionnels sont toujours négligeables par rapport à ceux des particuliers.

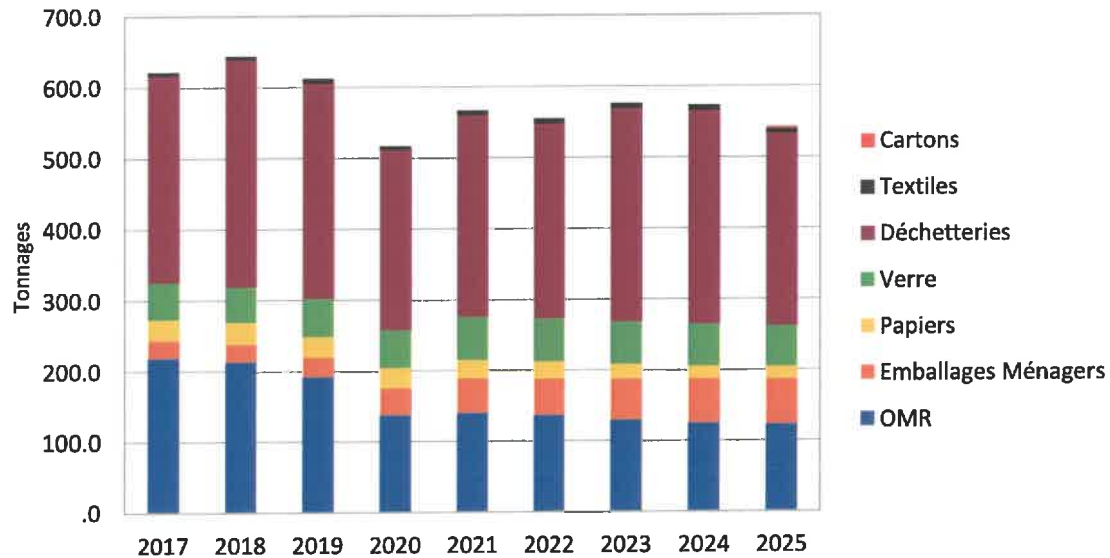
Le tonnage des déchets collectés sur ce site est également en baisse avec 1054 tonnes collectées en 2025 pour 1110,11 tonnes en 2024.

3) Le traitement des déchets ménagers et assimilés

5 419,19 tonnes de déchets collectés en 2025, soit 471,03 kg/hab/an.

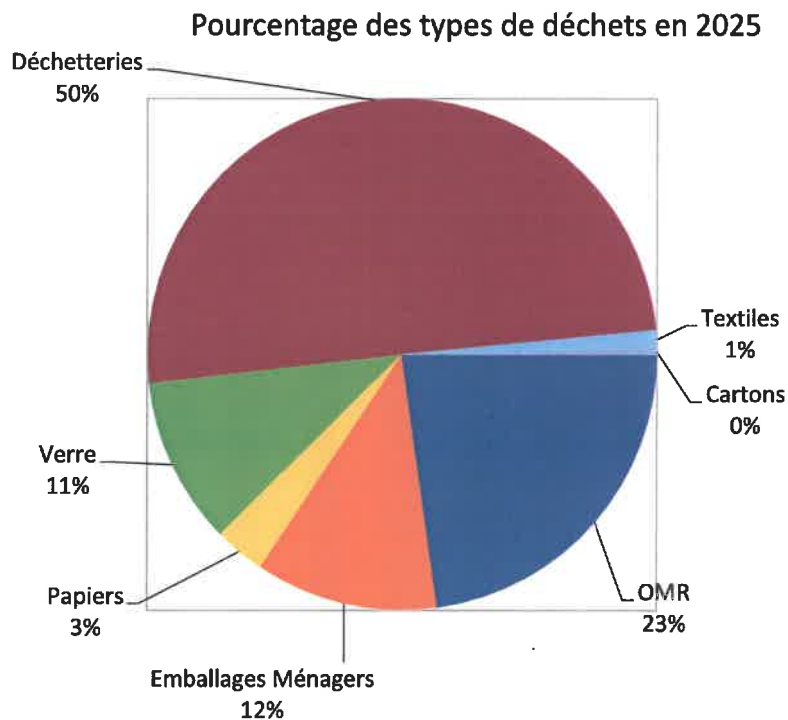
Le ratio s'élève à 471,03 kg/hab/an contre 463 kg/hab/an à l'échelle du SYDED 87 alors que la moyenne pour la région Nouvelle-Aquitaine est de 636 kg/hab/an.

Evolution de la quantité globale déchets entre 2017 et 2025



Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont l'ensemble des déchets collectés dans le cadre du service public de collecte des déchets.

La quantité de DMA produite sur le territoire tend à se stabiliser les cinq dernières années avec une légère hausse entre 2020 et 2021 consécutivement à la reprise des activités après la crise sanitaire de la COVID 19.



Ce constat renforce l'idée de poursuivre, au sein de la collectivité, les actions de « prévention » afin de réduire la quantité de déchets produits à la source.
Il est également urgent de réaliser un véritable travail de sensibilisation en déchetterie et de compléter le dispositif de réemploi des encombrants afin d'en détourner un maximum.

V. Bilan financier

1) Cadre général du budget primitif

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2025 du budget annexe « Ordures Ménagères » a été approuvé le 8 juin 2026 par le conseil communautaire.

2) Résultats de clôture

a- Section fonctionnement :

- Pour les recettes de fonctionnement :

Chapitres	Intitulés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 056 720,37 €	1 071 930,35 €	1 061 098,14 €	1 144 023,21 €	1 170 127,48 €	1 198 472,36 €	1 286 715,92 €	1 322 932,83 €
74	Dotations, subventions, participations	93,62 €		33 054,74 €	78 547,20 €				
75	Autres produits de gestion courante		47,97 €	1,47 €	0,44 €		1 302,90 €	2 766,60 €	4 666,20 €
77	Produits exceptionnels	20,30 €	5 677,64 €	2 459,71 €	900,00 €	29,46 €	1 199,85 €	233,62 €	10 150,36 €
78	Reprises sur amortissements et provisions								
O13	Atténuations de charges	4 227,74 €							
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section								
OO2	Excédent de fonctionnement reporté								
TOTAL		1 061 062,03 €	1 077 656,16 €	1 096 614,06 €	1 223 470,85 €	1 170 156,94 €	1 200 975,11 €	1 289 716,14 €	1 337 749,39 €

- Pour les dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Intitulés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
O11	Charges à caractère général	789 994,32 €	718 380,86 €	497 919,39 €	98 265,76 €	91 557,50 €	93 109,46 €	88 967,57 €	110 198,72 €
O12	Charges de personnel	204 727,43 €	308 167,18 €	219 984,63 €	196 435,70 €	167 639,92 €	191 869,91 €	202 131,18 €	201 482,61 €
65	Autres charges de gestion courante	121 915,69 €	194 427,83 €	245 198,29 €	666 150,48 €	701 323,61 €	747 371,94 €	758 994,37 €	822 786,15 €
66	Charges financières		200,00 €	873,83 €	585,96 €	494,08 €	402,22 €	311,10 €	1 009,26 €
67	Charges exceptionnelles	4 570,83 €	6 294,12 €	3 748,64 €	2 618,49 €	1 975,51 €	3 058,11 €	2 029,23 €	3 512,82 €
68	Dotations aux amortissements et provisions						11 643,84 €		25 375,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section	84 758,63 €	42 051,65 €	60 304,60 €	57 600,18 €	57 747,00 €	55 922,01 €	56 220,34 €	32 019,31 €
TOTAL		1 205 966,90 €	1 269 521,64 €	1 028 029,38 €	1 021 656,57 €	1 020 737,62 €	1 103 377,49 €	1 108 653,79 €	1 196 383,87 €

b- Section investissement :

- Pour les recettes d'investissement :

Chapitres	Intitulés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
10	Apports, dotations, réserves	36 253,75 €	64 839,87 €	22 501,67 €	1 345,73 €	149,09 €	1 927,93 €	1 365,68 €	37 751,89 €
16	Emprunts et dettes assimilés	12 990,00 €	550 000,00 €	450 000,00 €					111 600,00 €
27	Autres immobilisations financières	150 000,00 €							
13	Subventions d'investissement		28 313,00 €		2 916,82 €				
45	Comptabilité distincte rattachée								
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 758,63 €	42 051,65 €	60 304,60 €	57 600,18 €	57 747,00 €	55 922,01 €	56 220,34 €	32 019,31 €
TOTAL		284 002,38 €	685 204,52 €	532 806,27 €	61 862,73 €	57 896,09 €	57 849,94 €	57 586,02 €	181 371,20 €

- Pour les dépenses d'investissement :

Chapitres	Intitulés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
13	Subventions d'investissement			15 323,00 €					
16	Emprunts et dettes assimilés			418 750,00 €	218 750,00 €	68 750,00 €	118 750,00 €	118 750,00 €	18 750,00 €
20	Immobilisations incorporelles	934,90 €	11 000,00 €	8 634,60 €	540,00 €	668,40 €			
21	Immobilisations corporelles	114 330,63 €	369 560,66 €	25 323,12 €	6 395,03 €	4 362,14 €	8 299,56 €	8 325,32 €	230 800,80 €
23	Immobilisations en cours	74 347,64 €							
27	Autres immobilisations financières	150 000,00 €							
45	Comptabilité distincte rattachée								
TOTAL		339 613,17 €	380 560,66 €	468 030,72 €	225 685,03 €	73 780,54 €	127 049,56 €	127 075,32 €	249 550,80 €

Le résultat de l'exercice en fonctionnement : 1 337 749,39 € - 1 196 383,87 € = 141 365,52 €

Le résultat de l'exercice en investissement : 181 371,20 € - 249 550,80 € = - 68 179,60 €

Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement : 141 365,52 € + 746 671,54 € = 888 037,06 €

Le résultat cumulé de clôture en investissement : 165 308,39 € - 68 179,60 = 97 128,79 €

Les restes à réaliser :

- en recettes : 0,00 €

- en dépenses : 8860,64 €

Le besoin de financement : 0,00 €

La couverture du besoin de financement au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2026 : 0,00 €

Le report excédentaire au chapitre 002 en section de fonctionnement recettes du budget 2026 : 888 037,06 €

Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

VI. Indicateurs complémentaires : prévention et communication

Plusieurs actions de communication – sensibilisation ont été menées en 2025 à destination des usagers de l'Ouest Limousin et plus spécifiquement liées à la mise en place effective de la redevance incitative dès le 1^{er} janvier 2021.

Notamment, comme les années précédentes, une action a été menée en partenariat avec le SYDED 87 sur le compostage domestique.

En effet, le SYDED a renouvelé ses modalités pour pouvoir bénéficier d'un composteur pour l'année 2025 sous forme de campagne de vente. Aussi, le SYDED 87, en partenariat avec la Communauté de Communes Ouest Limousin, a organisé une journée de formation sur le compostage et le jardinage au naturel le 13 septembre 2025 à laquelle 19 foyers ont participé, soit environ 25 personnes. A la fin de cette formation, un composteur d'un volume de 340 litres en plastique était attribué gratuitement à chaque foyer.

2 modèles de composteurs en plastique sont proposés à la vente : 340 litres et 560 litres. Un bioseau est offert avec chaque composteur acheté.

Le SYDED propose également l'achat de seaux et d'aérateurs séparément.

Voici ci-dessous le bilan des ventes des composteurs sur l'année 2025 :

Communes	340 litres	560 litres	Total composteurs	Aérateurs	Bioseaux
Champagnac la Rivière	2	0	2	0	0
Champsac	3	2	5	2	5
Cussac	1	1	2	1	2
La Chapelle Montbrandeix	1	1	2	0	1
Maisonnais /Tardoire	3	0	3	0	1
Marval	1	1	2	0	2
Oradour/Vayres	2	3	5	2	5
Penzol	0	0	0	0	0
St Bazile	0	0	0	0	0
St Mathieu	2	3	5	1	3
Cognac la Forêt	8	3	11	3	5
Gorre	0	0	0	0	0
St Auvent	8	0	8	2	4
St Cyr	1	0	1	0	0
St Laurent/Gorre	4	0	4	0	1
Ste Marie de Vaux	0	0	0	0	0
Communauté de communes	36*	14	50	11	29

dont 19
gratuits

50 composteurs (tout volume confondu) ont été distribués au cours de l'année 2025. Ce nombre est en baisse par rapport à 2024 (138). Il est toutefois à noter un taux d'équipement des foyers déjà important sur le territoire de la CCOL puis par de fortes campagnes de distribution en 2019 avec une offre de gratuité.

Depuis 2006, 2 149 composteurs ont été distribués ce qui représente un taux d'équipement de 26,11 %. Avec ce taux d'équipement, la Communauté de Communes Ouest Limousin est l'un des EPCI le mieux équipé du territoire du SYDED 87 (taux d'équipement du SYDED 87 à 21,36 %). D'autres actions en partenariat avec le Syndicat Départemental ont pu être menées comme pour l'achat ou la location de broyeurs de végétaux,....

Autres actions menées par la Communauté de Communes par le SYDED 87:

Aide à l'achat ou à la location d'un broyeur :

« Territoire zéro déchet zéro gaspillage » depuis 2015, le SYDED de la Haute-Vienne s'est engagé dans une politique de réduction des déchets et de maîtrise des coûts sur son territoire. L'objectif est de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers en 2020 par rapport à 2010. Les « déchets verts » ont été identifiés comme un des flux prioritaires à éviter. En effet, le volume de « déchets verts » déposé en déchèterie ne cesse d'augmenter. En 2018, il représentait 42 % des apports, soit 112 kg par habitant. Afin de limiter le flux, le SYDED a restreint les apports des végétaux en déchèteries depuis le 1er janvier 2020, par les mesures suivantes :

- nombre de dépôts de déchets verts limité à 20 par an par usager,
- volume annuel de dépôt de déchets verts limité à 10 m³ par usager.

Pour accompagner les foyers au changement des pratiques en les incitant à valoriser les végétaux (branchages, feuilles mortes, tontes) dans leur jardin en compost ou en paillage, le SYDED de la Haute-Vienne a maintenu en 2023 son dispositif d'aide à la location et à l'achat de broyeurs de végétaux.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin, les résultats de cette mesure en 2025 sont les suivants :

Dossiers Subventions Broyeurs				
	Locations	Achats individuels	Achats mutualisés	Total
Nombre de dossiers traités	8	8	5	21
Montants des aides	1 061,44 €	711,10 €	1 847,41 €	3 619,95 €

Aussi, le SYDED 87 a mis à disposition en 2025 gratuitement le broyeur thermique pour les communes de Champsac, Saint Auvent et Sainte Mathieu puis pour le SIVU Voie Verte.

Le compostage collectif en Ouest Limousin :

Les solutions existantes de tri à la source préconisent une gestion dite de proximité comportant :

- le compostage individuel, qui peut être pratiqué directement par chaque foyer dont le bilan est réalisé ci-dessus,
- le compostage partagé, réalisé en pied d'immeuble, dans un quartier...

Le SYDED a débuté le déploiement du compostage de proximité il y a de nombreuses années (2006 pour le compostage individuel et 2012 pour le compostage partagé).

Voici le bilan du déploiement du compostage partagé en Ouest Limousin (état des lieux au 31/12/2025):

	En pied d'immeuble	En établissements	Quartier
En place	CHAMPSAC	CHAMPAGNAC LA RIVIERE	CHAMPSAC
	Logements communaux (2)	Restaurant scolaire	Mairie
	CUSSAC	COGNAC LA FORET	SAINT MATHIEU
	La Plaine	Camping	La Poste
	ORADOUR SUR VAYRES	Ecole/ALSH	CUSSAC
	Le Parc	CUSSAC	Salle des associations
	Les Chapelles	EHPAD	SAINT AUVENT
	SAINT MATHIEU	Siège ComCom	Bourg
	La Samaritaine	MARVAL	MAISONNAIS SUR TARDOIRE
	SAINT LAURENT SUR GORRE	Médiathèque	Rue des écoles
	Ancienne gendarmerie	Salle polyvalente	SAINT LAURENT SUR GORRE
		Place du marché	Mairie
		SAINT AUVENT	
		Restaurant scolaire	
		SAINT MATHIEU	
		Collège	
		Association Le Nichoir	

Afin de réduire la production d'OMr, ces opérations menées en partenariat avec le SYDED 87 doivent être poursuivies. D'autres thématiques de prévention devront être développées en 2026 pour poursuivre la contribution à cet objectif.

VII. Conclusion

En 2025, les quantités d'ordures ménagères résiduelles OMr collectées se stabilisent par rapport aux années précédentes.

La quantité globale de déchets ménagers et assimilés (DMA) (en tonne) produite en Ouest Limousin se stabilise aussi mais, il est également important de noter une légère baisse depuis la reprise des activités suite aux différents confinements en 2020 consécutifs à la crise sanitaire de la COVID-19.

Avec 471,03 kg/hab/an, la population de l'Ouest Limousin produit moins de déchets que la moyenne régionale (636 kg/hab/an pour l'année 2025) et se stabilise autour de la moyenne du SYDED de la Haute Vienne (463 kg/hab/an pour l'année 2025).

Afin d'augmenter le taux de valorisation pour être en conformité avec les nouveaux objectifs de la loi de transition énergétique (augmenter le taux de valorisation : 55 % en 2020 et 65 % en 2025, et réduire de 10 % la production de déchets d'ici 2020), un véritable plan d'action devra être établi en partenariat avec le SYDED 87 portant sur la réduction des apports en déchetterie, en développant le prêt de broyeurs aux particuliers, et également en étudiant le flux d'encombrants.

Aussi, la caractérisation des déchets menée par le SYDED 87 en 2023 par territoire adhérent doit permettre de cibler plus précisément la tranche des déchets pour laquelle une communication devra être renforcée.

En parallèle, il conviendra de poursuivre également les actions pour inciter à mieux trier les OMA afin de détourner les fractions recyclables et les biodéchets des poubelles d'OMr.

Afin de maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets ménagers en Ouest Limousin et d'éviter une dégradation du tri, il sera nécessaire de mener par exemple des actions de sensibilisation lors de l'organisation de manifestations. Les actions de prévention seront également poursuivies et développées afin de réduire la production de déchets à la source et d'augmenter le réemploi sur le territoire.

A Cussac, le 31/08/2026,

Le Président, Christian VIGNERIE,



